

petit pbm de compréhension sur un passage (imp!!)

Par **winneuz**, le **27/04/2006** à **18:31**

coucou tlm,

voilà comme le sujet l'indique j'ai un petit soucis de compréhension. j'ai un texte à commenter et il y a un passage que je ne suis pas sûr de bien comprendre, donc si vous pouviez m'éclairer ce serait sympa..

voici l'extrait :

" les officiers royaux étant supérieurs des subalternes, et d'ailleurs se fortifiant de l'autorité et intérêt du roi, inventent journellement tant de nouvelles sortes d'entreprises sur les justices seigneuriales, que si les parlements qui sont établis principalement pour tenir en devoir les juges des provinces, n'eussent quelquefois pris leur protection, rendant à chacune justice ce qui lui appartient, (qui est l'unique fin, même la définition de la justice), il y a longtemps que les seigneurs eussent été frustrés de leurs justices..."

voilà pour l'extrait, en fait je comprend pas trop à partir de "n'eussent quelques fois" le parlement aurait un rôle d'arbitre entre la justice royale et la justice seigneuriale?? qu'il y a des conflits de compétences par exemple?

et qu'il dit que les officiers royaux inventent de nouvelles sortes d'entreprises sur les justices seigneuriales ça fait référence à la subordination de la justice seigneuriale à l'appel, la prévention et les cas royaux???

ce serait gentil de m'éclairer parce que je suis un peu perdu, et vu que je dois le rendre ça embêtant!

voilà pour l'information c'est un extrait du traité de seigneurie de Charles Loyseau.

Si vous aviez des informations sur l'auteur je dirais pas non! parce que j'ai trouvé que quelques bribes.

merci beaucoup et bonne continuation à tlm.

Par **winneuz**, le **27/04/2006** à **19:07**

euh est-ce que la cassation, le règlement de juge les évocations et les jugements par commissaire font aussi partie du sujet?? parce que ça a aussi des moyens par le roi d'affirmer sa

suprême face aux justices seigneuriales afin de la rendre secondaire?

j'ai peur de mélanger un peu..